

Présentation du FAFA EMPLOI 2024-2025



Nicolas EYEGHE MINKO

Chef de Projet
Emploi

Le Fonds d'Aide au Football Amateur

- ▶ Le Fonds d'Aide au Football Amateur est une contribution annuelle de la FFF d'environ **15 millions d'euros**, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.
- ▶ Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la F.F.F, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel par solidarité auprès du football amateur



FFF
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR
FAFA

LA
FFF AIDE LES CLUBS
AMATEURS À FINANCER
LEURS PROJETS.

ENSEMBLE,
ON EMPLOIE - ON SE FORME - ON S'ÉQUIPE - ON ROULE

▶ **RDV SUR FFF.FR/FAFA**
Rapprochez vous de votre district pour plus d'informations

Le FAFA Emploi – Quelques chiffres


| Saison | Nombre de postes créés |
|-----------|------------------------|
| 2019/2020 | 66 |
| 2020/2021 | 86 |
| 2021/2022 | 123 |
| 2022/2023 | 170 |
| 2023/2024 | 119 |
| 2024/2025 | 120 |

Budget
2024/2025 :
3,6M €

FAFA Emploi : les grands principes

Objectif : structurer le club pour pérenniser et développer son activité

- ▶ Accompagner la création d'emploi structurant (CDI) **à minima à mi-temps (17h30/semaine)** au sein des clubs amateurs de Football autour de 3 postes :
 - Responsable Sportive/Sportif
ET/OU
 - Responsable Administrative/Administratif
- ▶ Un dossier créé informatiquement par les clubs et répondant au cahier des charges



Fédération Française de Football (FFF) logo at the top.

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA

**ENSEMBLE,
ON EMPLOIE.**

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

▶ RDV SUR FFF.FR/FAFA

FAFA Emploi 2024/2025

Modalités de financement (2 versements/an) :


- ▶ Financement sur 3 saisons :
 - Aide de **4000€/an** pour un contrat mi-temps
 - Aide de **8000€/an** pour un contrat temps plein
 - Aide proratisée en fonction du temps de travail

- ▶ Non dégressivité de l'aide

| | |
|--|---------|
| 1 ^{ère} saison de financement | 8 000 € |
| 2 ^{ème} saison de financement | 8 000 € |
| 3 ^{ème} saison de financement | 8 000 € |


- ▶ Possibilité de cumuler l'aide FAFA Emploi avec d'autres aides (ANS, régionale...) sauf dispositif 1000 emplois

Exemple : Mon club bénéficie de la totalité de l'aide FAFA Emploi (35h/semaine) et bénéficie d'une aide de l'Agence Nationale du Sport (ANS) :



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



**ENSEMBLE,
ON EMPLOIE.**

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

▶ RDV SUR FFF.FR/FAFA



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://www.fff.fr/fafa)

Critères d'éligibilité :

Saison 2024/2025

- Rencontrer physiquement le référent FAFA Emploi de votre Ligue
- Déposer sa demande sur l'outil informatique prévu à cet effet
- Transmettre par le biais de l'outil information à la FFF au plus tard le **3 mai 2024**
- Recevoir l'accord de recevabilité et de conformité du Bureau Exécutif de la LFA avant la date effective d'embauche de la/du salarié.e
- Ne jamais avoir bénéficié du FAFA Emploi

Pièces administratives obligatoires

à fournir via l'outil informatique disponible sur Footclubs

Pièces obligatoires au pré-dossier

Rencontre physique obligatoire avec le référent FAFa emploi de la Ligue

- ▶ Projet club
- ▶ Compte de Résultat N-1 et budget prévisionnel sur 5 ans viable daté, signé et certifié conforme
- ▶ Niveau de trésorerie actuel daté, signé et certifié conforme
- ▶ Bilan comptable N-1 daté, signé et certifié conforme (facultatif)
- ▶ PV du Comité Direction validant le lancement du projet et la création du poste
- ▶ Projet de contrat de travail
- ▶ Fiche de poste préalable à l'embauche
- ▶ Organigramme daté dans lequel figure le ou la salarié.e
- ▶ Déclaration Sociale Nominative
- ▶ Attestation de Formation Module PFFD "Recruter un salarié"
- ▶ Attestations de Formation "Protéger nos licenciés ou licenciées" (capsules 3 x 20')

Pièces obligatoires à la finalisation (30 jours après l'embauche)

- ▶ Contrat de travail daté et signé
- ▶ Fiche de poste datée et signée
- ▶ Copie des diplômes
- ▶ Copie Carte Professionnelle
- ▶ Attestation de licence
- ▶ Mise à jour du poste sur Footclubs
- ▶ Plan de formation du salarié fourni daté et signé
- ▶ DPAE

Les grandes étapes

1

**29 février
2024**

Webinaire national
« Créer et pérenniser
un emploi dans son
club »

=> Présentation du
dispositif FAFA

2

15 Mars 2024

**Ouverture de la
plateforme**

Début des dépôts de
dossiers par les clubs
et des traitements
par Ligue et mise à
disposition du cahier
des charges

3

3 Mai 2024

Date limite de
transmission des
dossiers FAFA
Emploi dans l'outil
par les clubs

4

Traitement des
dossiers par l'IEFF
puis validation par
la Commission
Fédérale FAFA
Emploi

5

15 Juin 2024

Réponses aux clubs



*Votre référent emploi reste à
votre disposition pour vous
accompagner*